

Ministère des Ressources naturelles
 du Québec

**ZONE D'EXPLOITATION CONTRÔLÉE
 DU LAC-AU-SABLE**

- Arpentage primitif : Canton de Sagard, Canton de Du Coteau, Canton de Chaussegros, Bassin de la Rivière-Petit-Saguenay, Bassin de la Rivière-Malbaie, Seigneurie de Mount Murray.
- Cadastres : Paroisse de Saint-Fidèle, Paroisse de La Malbaie.
- Circonscription foncière : Charlevoix No1
- Municipalité : Sagard (T.N.C.), Mont-Élie (T.M.C.), Ville de La Malbaie, Ville de Clermont, L'Anse-Saint-Jean.
- MRC : Charlevoix-Est, Le Fjord-du-Saguenay.

- Notes :
- Système de coordonnées de référence: SCQPO (niveau 7) NAD83.
 - Zone d'exploitation contrôlée
 - Hydrographie
 - Limite de bassin ou de canton
 - Limite des territoires adjacents

Sources : Extraits des fichiers numériques de la compilation cadastrale, de la compilation de l'arpentage primitif et de la base de données topographiques du Québec (BDTQ).

Échelle 1 : 75 000

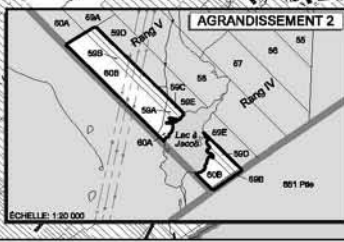
Préparé à Québec, le 27 Octobre 2004

Original Signé
 Pierre Thibault
 arpenteur-géomètre

Minute : 3189
 Dossier : 0371-0000-0405
 Fichier : 0371-0000-06.dgn

L'Original de ce document est conservé aux archives du Bureau de l'arpenteur général du Québec au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
 Pierre Thibault
 Arpenteur-géomètre
 Québec, le _____



Copie réduite pour
 publication à la Gazette
 officielle du Québec.